

Forum

Notre AL participera au forum des associations le 8 septembre de 10h à 17h à la salle polyvalente de Lévis saint Nom et au gymnase Lefébure au Mesnil saint Denis. Venez nous rencontrer pour mieux nous connaître.



Gestion des cookies, protection de la vie privée, mesures de sécurité...L'**INC** vous propose de suivre une formation en ligne gratuite sur la protection des données personnelles. Les cours commenceront le 18 octobre 2018.

<https://www.inc-conso.fr/content/mooc-comment-controler-et-protger-mes-donnees-personnelles>

UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social : Les Marronniers
RD 58 – 78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.ufcquechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale. Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Ensemble, obtenons le meilleur prix du fioul domestique !

Après le succès des campagnes régionales organisées en 2015 et 2016, l'UFC-Que Choisir a décidé de généraliser l'opération « Choisir son fioul » à tout le territoire et propose aux ménages chauffés au fioul de se rassembler pour faire baisser la facture.



Comment ça marche ?

Le principe est que, plus vous êtes nombreux dans votre région, plus nous avons la possibilité de négocier des tarifs intéressants.

Pendant un mois, nous constituons dans toutes les régions de France, des groupements d'acheteurs. Le 1^{er} vendredi du mois, nous négocions pour vous les tarifs avec les fournisseurs de votre région, puis du vendredi 17h au lundi 14h, vous vous rendez sur le site Internet et comparez les prix négociés dans votre région (Si vous n'avez pas Internet, le service clientèle vous appelle le week-end de l'achat pour vous communiquer les prix). Il vous suffit alors de confirmer ou modifier votre commande.

Le fournisseur reprend ensuite contact avec vous pour fixer la date de livraison dans les 15 jours.

Vous lui payez la commande directement à la livraison ainsi que les 5€ de participation à l'action UFC-Que Choisir.

Comment participer ?

Les campagnes « Choisir son fioul » sont organisées 12 fois par an, tous les premiers vendredis du mois, sur l'ensemble de la France métropolitaine (à l'exception de la Corse).

Pour la prochaine campagne de septembre :

Dès le mardi 21 août et avant le vendredi 7 septembre 2018 à 16h, remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site www.choisirsonfioul.fr

Votre offre personnalisée sera disponible sur ce même site dès le vendredi 7 septembre en fin de journée. Vous aurez jusqu'au lundi 10 septembre 14h pour l'accepter (et enregistrer vos coordonnées) ou la refuser.

Loi sur le démarchage téléphonique : le revirement du gouvernement

Alors que la proposition de loi déposée par le député LR, Pierre Cordier, allait être discutée en juin, trois amendements, déposés à l'initiative du gouvernement quelques heures avant la discussion, ont modifié ou supprimé plusieurs articles de la proposition. Le texte final n'a plus grand-chose à voir avec le texte initial:

- Plus d'indicatif spécifique aux numéros utilisés pour le démarchage (article 3 – supprimé),
- Plus d'obligation pour les opérateurs à obtenir l'autorisation de leurs abonnés pour communiquer leurs coordonnées à des fins de démarchage (article 4 – supprimé),
- Plus d'obligation pour les entreprises à obtenir l'accord exprès des personnes avant de les démarcher. (article 1 – supprimé).



INDEMNIT' AIR



Si vous avez été victime de surbooking, de vol retardé ou d'avion annulé, faites-vous indemniser grâce au service [Indemnit'Air](#). Enregistrez-vous gratuitement en moins de 5mn et vérifiez si votre dossier est recevable.

Guide de la santé dans votre assiette

Quelles sont les principales sources d'oméga-3, de vitamine C, de fer ? Quels sont les liens entre cancer et alimentation ? Quels produits laitiers privilégier pour faire le plein de calcium ? Quelles règles alimentaires suivre pour lutter contre l'hypertension ? Consommons-nous trop ou pas assez de féculents ? La viande est-elle ennemie ou amie de notre santé ?

Ces questions, et des centaines d'autres encore, trouvent leurs réponses dans cet ouvrage publié par l'UFC QUE CHOISIR



GUIDE DE LA
santé
dans votre assiette

Dictionnaire
pratique pour une
alimentation saine

QUE
CHOISIR

C'est donc un texte vidé de sa substance qui a été adopté en juin en première lecture à l'assemblée nationale.

Risques pour l'emploi (alors que la majorité des centres d'appel est basée à l'étranger), pénalisation des petites entreprises, pénalisation des opérateurs vertueux du secteur ... autant d'arguments fallacieux et déroutants agissant contre l'intérêt des consommateurs.

S'il ne faut plus rien attendre de ce texte et alors que 9 français sur 10 affirment être dérangés par ces appels intempestifs, le gouvernement vient de manquer une occasion d'agir en conséquence.

Recyclabilité, réparabilité et durabilité: où en est-on ?

La terminologie technocratique n'a pas de limites mais en est-il de même de l'efficacité de nos gouvernants ?



En France, dans le domaine du recyclage, nous sommes encore loin du compte malgré les nombreuses taxes surtout imposées à nos concitoyens. Selon le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) qui porte sur le recyclage et la collecte des déchets ménagers, la France, avec seulement 37 % de déchets recyclés, est loin derrière l'Autriche ou l'Allemagne (plus de 62%). Une part importante du contenu de nos poubelles finit toujours dans les décharges ou brûlée dans des incinérateurs. Bel échec après plus de 40 ans d'investissement dans ce domaine.

Quant à la réparabilité, son indice devrait permettre au consommateur de déterminer dans quelle mesure il pourra procéder lui-même à la réparation de l'appareil. Il sera par ailleurs nécessaire que le critère du coût de la réparation éventuelle soit pris en compte dans cet indice! Retenons toutefois que cette mesure vient en complément utile à l'information sur la disponibilité des pièces détachées, obligation obtenue dans la loi consommation de 2014, mais qui n'est encore que trop peu respectée. L'affichage de l'indice de réparabilité deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. De quoi allonger la durée de vie de nos appareils ? A voir.

Un nouvel indice vient d'apparaître, celui de la durabilité des produits. Actuellement, le consommateur souhaitant investir dans l'appareil le plus durable se base bien souvent sur sa connaissance d'une marque, le marketing effectué par celle-ci ou le prix, ce qui est loin de répondre à ses attentes. Globalement les consommateurs étant prêts à payer plus pour acheter mieux et donc moins souvent, cette information permettrait ainsi d'orienter naturellement la demande vers les appareils les plus durables et d'inciter les constructeurs à mettre sur le marché de tels produits. Joueront-ils le jeu? Pas si sûr.

E-commerce : La livraison dans l'UE bientôt moins chère

Petite révolution dans le monde de la livraison : l'Union européenne est parvenue à un accord visant à rendre les tarifs de livraison de colis transfrontaliers plus transparents et plus abordables.

Après le [New Deal](#) concernant les droits des consommateurs européens, c'est au tour de la livraison transfrontalière de colis d'aller vers plus de transparence. Un accord provisoire a effectivement été signé à Bruxelles, il doit cependant encore être définitivement adopté par les Parlement et Conseil européens. Il devrait ensuite être progressivement appliqué début 2019.

Pour l'heure, ceux qui font le choix d'acheter en ligne se heurtent encore à de nombreux obstacles, notamment des prix de livraison élevés et des possibilités de renvoi peu claires. Les derniers dispositifs européens vont offrir plus de protection sur deux points:

- **Transparence des prix.** Aucun plafond tarifaire de livraison n'est imposé. Au contraire! La concurrence est encouragée avec un accès facilité à la comparaison des prix via un site Internet dédié que la Commission européenne souhaite lancer. Les prestataires de livraison de colis devront communiquer les tarifs des services les plus utilisés par les consommateurs et les entreprises.
- **Surveillance réglementaire.** Les autorités nationales devront vérifier que les tarifs des services transfrontières ne sont pas anormalement élevés, comme c'est déjà le cas pour les services postaux. Cela leur permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble des nouveaux acteurs du e-commerce.

